ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale : services extérieurs

Question écrite n° 15894

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le fait que de nombreux maires du canton de Vigy viennent de recevoir une lettre de l'inspection académique de la Moselle leur indiquant qu'ils seraient dorénavant rattachés à la circonscription d'inspection de Thionville-Campagne. Le canton de Vigy fait partie de l'arrondissement de Metz-Campagne et est très proche de la ville de Metz qui est le chef-lieu du département. Il est donc stupéfiant que sans aucune concertation avec les élus et les collectivités locales concernées, l'inspecteur d'académie prenne la décision unilatérale de procéder à un rattachement qui viole aussi bien les limites administratives que la cohérence géographique et qui rattache des communes à un chef-lieu d'arrondissement deux ou trois fois plus éloigné que le chef-lieu de département. Elle souhaiterait en conséquence qu'il lui indique s'il ne pense pas que le bon sens le plus élémentaire devrait imposer un réexamen de cette décision.

Texte de la réponse

Les modifications relatives aux circonscriptions d'inspection du premier degré relèvent de la compétence de chaque inspecteur d'académie, directeur des services départementaux. A la rentrée 1998, l'inspectrice d'académie de la Moselle a ainsi procédé à une redistribution des zones géographiques attachées à certaines circonscriptions de ce département, dans le but d'assurer une répartition plus harmonieuse des charges de travail entre les inspecteurs de l'éducation nationale concernés. Ainsi, les communes de Bettelainville, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Hayes, Sainte-Barbe, Sanry-lès-Vigy, Vigy et Vry sont désormais rattachées à la circonscription de Thionville-Campagne. Il convient de souligner que cette modification est totalement indépendante du découpage des circonscriptions administratives et territoriales, et n'a pas non plus d'incidence sur le fonctionnement actuel des écoles ni même sur l'affectation des élèves.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Jo Zimmermann
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15894
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3339
Réponse publiée le : 1er novembre 1999, page 6305